

Chef de service des infrastructures routières

Synthèse de l'offre

Employeur :	Conseil Départemental d'Eure-et-Loir 1 place châtelet - 28028Chartres cedex
Rémunération statutaire, régime indemnitaire, collectivité affiliée au cnas, tickets restaurant.	
Grade :	Ingénieur
Référence :	O02820015855
Date de dépôt de l'offre :	30/06/2020
Type d'emploi :	Emploi permanent
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	Dès que possible
Date limite de candidature :	29/08/2020
Service d'affectation :	Infrastructures routières

Lieu de travail :

Lieu de travail :	chartres 28000 CHARTRES
--------------------------	----------------------------

Détails de l'offre

Grade(s) :	Ingénieur Ingénieur en chef Ingénieur en chef hors classe Ingénieur principal Ingénieur hors classe Ingénieur général
Famille de métier :	Transports et déplacements
Métier(s) :	Responsable du patrimoine de la voirie et des réseaux divers

Descriptif de l'emploi :

La Direction générale adjointe Aménagement et développement (DGAAD) déploie 5 directions au service du territoire dans les domaines des routes, du foncier et de l'appui aux collectivités locales. Elle dispose d'un réseau de 5 entités de terrain et s'appuie sur

plus de 300 collaborateurs. Dans la perspective d'un renforcement de la présence territoriale, par l'émergence de 5 agences départementales d'ingénierie et d'infrastructures, la DGAAD oriente résolument son organisation sur un modèle plus transversal basé sur des compétences renforcées et partagées. Placé(e) sous l'autorité du Directeur des infrastructures, le chef de service des infrastructures routières assure le management du service et participe au comité de direction.

Profil demandé :

- Fortes aptitudes relationnelles
- Maîtrise de la technique routière et des ouvrages d'art
- Capacité à organiser, animer et fédérer autour d'un projet
- Bonne connaissance des collectivités territoriales
- Culture technique et administrative dans le domaine des banques de données, des procédures administratives

Mission :

Management stratégique

- Assurer les études (internes ou sous-traitées) permettant la mise en oeuvre des plans de charge décidés par la collectivité
- Mettre en place une démarche qualité au sein du service
- Faire évoluer les méthodes de travail vers un mode de travail de type " projet "
- Permettre une organisation du travail en partenariat avec les agences départementales (ex subdivisions)

Management des ressources humaines

- Favoriser au sein du service un véritable esprit d'équipe (17 personnes)
- Déterminer les objectifs individuels et évaluer les agents
- Identifier les missions de chacun et les planifier
- Superviser la gestion du temps de travail

Management opérationnel

- Assurer l'étude et la programmation des opérations d'entretien et d'investissement (y compris les opérations nouvelles) sur le patrimoine routier
- Assurer la gestion, la programmation de l'entretien, de la réparation et de la reconstruction des ouvrages d'art
- Assurer la veille technique sur les chaussées et dépendances du patrimoine routier
- Gérer la maîtrise d'uvre des travaux réalisés par les AD21 (agences départementales ou prestataires extérieurs)
- Préparer le projet de programmes et assurer l'interface avec la gestion budgétaire
- Assurer la gestion et le pilotage de l'entretien des dépendances vertes
- Préparer les marchés de travaux (partie technique) nécessaires à la réalisation des programmes

Contact et informations complémentaires : Rémunération statutaire, régime indemnitaire, collectivité affiliée au CNAS, tickets restaurant

Téléphone collectivité : 02 37 20 10 10

Adresse e-mail : recrutement@eurelien.fr

Lien de publication : www.eurelien.fr

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.